

(Annexe N° 1)

« **La Chapelle Heulin Info** » N° 112 (Septembre 2005)

Page 5, rubrique "Bâtiments communaux"

La réflexion sur le devenir de l'ancienne Mairie se poursuit. La commission estime urgent de se préoccuper des salles mises à la disposition des associations. Les préfabriqués occupés par le billard et l'Amicale laïque sont vétustes et encombrent la cour de récréation de l'école maternelle. Des propositions seront faites dans les mois à venir.

« **La Chapelle Heulin Info** » N° 113 (Octobre 2005)

Pages 4-5, rubrique "Bâtiments communaux"

Suzanne Moreau présente les réflexions de sa commission à propos de l'avenir de l'ancienne Mairie, aujourd'hui occupée par la bibliothèque et les associations. Garder ces bâtiments supposerait de les remettre aux normes de sécurité et nécessiterait de gros frais. Un promoteur propose de les acheter 160 000 €. La commission propose donc de les vendre.

Si la vente se fait, il faudra reloger les associations - la bibliothèque et le club informatique, la Passerelle des arts, Fortissimo, Santo Amaro. Par ailleurs, le billard et l'Amicale Laïque, dont les locaux sont vétustes, doivent également être relogés pour libérer la cour de l'école maternelle. Le promoteur souhaitant prendre possession des lieux dès que possible, le relogement devrait se faire rapidement. La solution la mieux adaptée serait l'installation de structures modulaires livrables en quelques mois. Le terrain de jeux entre la petite salle de sport et les ateliers municipaux semblerait convenir.

Le conseil décide, à l'unanimité, de vendre l'ancienne Mairie - école. La commission des bâtiments va réfléchir aux meilleures solutions techniques et financières, Brigitte Polo demande que les associations soient préparées au changement. Certaines ont investi dans les locaux qu'elles occupent. Jean-Claude Brevet rappelle qu'elles ont été informées des projets lors de la réunion à laquelle elles étaient invitées au début du mois. Elles seront consultées sur leurs besoins avant toute décision de construction. Bernard Lambert souligne qu'il n'est pas question de quitter les locaux actuels avant de disposer des nouveaux.

L'architecte chargé de l'extension du restaurant scolaire a commencé à réfléchir au projet. Le nouveau bâtiment et le chantier occuperont la cour de récréation. Il propose de créer un office indépendant pour la salle Maneyrol où pourrait se faire la plonge pendant la durée des travaux. Il fournira ses premières esquisses à la fin d'octobre.

« **La Chapelle Heulin Info** » N° 114 (Novembre 2005)

Page 4, rubrique "Bâtiments communaux"

Suzanne Moreau et sa commission travaillent sur la réattribution des salles pour les associations de la commune. Le promoteur qui achète l'ancienne Mairie-école veut récupérer les bâtiments en juin prochain. Les associations peuvent donc en disposer jusqu'à cette date, comme cela leur a été annoncé dans une réunion. La commune devra disposer de nouveaux locaux à cette date pour que chaque activité puisse continuer à fonctionner dans les meilleures conditions. Par ailleurs la destruction des anciens préfabriqués de la rue du Vignoble doit être envisagée.

Toutes les associations retrouveront des salles pour leurs activités.

La commune peut mettre à leur disposition deux salles au dessus de l'école maternelle des Fritillaires et la salle Georgette Drouet.

Des travaux de remise en état doivent y être envisagés, qui pourraient être pris en charge par les services techniques de la Mairie.

Dès septembre 2007, après l'extension du restaurant scolaire, la salle Maneyrol redeviendra disponible pour les manifestations organisées par les associations.

Compte tenu du planning actuel d'occupation des salles, il faut envisager la construction de deux grandes salles de 140 et 120 M², d'une salle de réunion de 40 M², d'une salle de rangements et d'un local technique près de la salle de sport.

Plusieurs demandes de subvention sont envisagées, auprès du Conseil général et de la CCV.

La commission étudie la réalisation de bâtiments modulaires, moins chers et rapides à construire. Elle a visité plusieurs réalisations récentes dans les environs et a été particulièrement séduite par les salles construites à Sainte-Luce pour les associations.

La disposition des modules en épis de part et d'autre d'une passerelle, rend chaque salle indépendante et agréable à vivre. Elle offre des possibilités d'extension. Les formes, les couleurs et l'intégration dans l'environnement sont très satisfaisantes. Un cahier des charges va être établi pour demander des devis à plusieurs constructeurs. Jean-Claude Brevet recevra prochainement les associations pour leur présenter les projets.

Le conseil doit choisir les cabinets chargés de la sécurité et de la protection santé sur les chantiers d'extension de l'école des Fritillaires et du restaurant scolaire. Il retient COBATI, pour 1 530 E à l'école et 3 061 E au restaurant scolaire.

Le contrôle technique sur le chantier du restaurant scolaire sera confié à SOCOTEC, pour 9568 E TTC. Le conseil donne son accord.

« **La Chapelle Heulin Info** » N° 115 (Décembre 2005)

Page 7, rubrique " Vie associative"

Jean-Claude Brevet et la commission ont reçu les associations qui utilisent des locaux municipaux, la distribution étant remise en cause par la vente de l'ancienne Mairie et le projet de démolition des vieux préfabriqués de l'école publique. Les locaux cédés pourront être utilisés jusqu'à la fin du mois de juin.

Comme nous vous l'avons dit, le projet de la municipalité est de construire deux grandes salles de 140 et 120 M² près du terrain de sports, avec un accès par la rue du Verroille et un parking. Des locaux de rangement, une salle de réunion sont prévus.

Compte tenu du planning des activités, Modern Jazz, le Yoga, l'Amicale Laïque, le Club de l'Amitié, la gymnastique d'entretien, le Rire du miroir pourraient utiliser la plus grande salle. Le BCH installerait ses billards dans la seconde. Fortissimo disposerait des salles au premier étage de l'école maternelle des Fritillaires.

La bibliothèque « Au plaisir de lire » s'installerait dans l'actuelle salle Georgette Drouet, le club Informatique occupant la salle adjacente. La Passerelle des Arts s'installerait le samedi matin dans la Maison de l'Enfance. Les Lucioles envisagent de continuer à utiliser la salle de motricité de l'école maternelle des Fritillaires.

Cette nouvelle organisation bousculera les habitudes. Les associations ont fait part de leurs souhaits. Le club de l'Amitié demande l'installation de jeux de boules couverts près des nouvelles salles. Certaines associations se sont plaintes du manque de moyens offerts par la municipalité aux associations. Les subventions qu'elles reçoivent chaque année leur ont été rappelées...

Suzanne Moreau a trouvé très désagréable de s'entendre dire que cette réorganisation des salles était un caprice de sa part. Elle rappelle que sa commission travaille en toute transparence et propose au conseil ce qui lui semble souhaitable. Jean-Claude Brevet intervient pour rappeler que c'est le conseil municipal et lui seul, qui prend les décisions. Faut-il rappeler que la vente a été décidée à l'unanimité ? Il ne manque pas d'anciens conseillers municipaux dans la population pour rappeler à leur entourage le fonctionnement du conseil...

Le préfabriqué du club de football doit être, lui aussi, détruit pour vétusté. Sa démolition est même programmée. Les membres de l'AFCH proposent de reconstruire bénévolement, à la même place, un

bâtiment de 160 ml, soit une grande salle de 120 M2 et une salle de réunion. La salle pourrait être prêtée aux autres associations. Il est demandé à la commune de payer les matériaux. La proposition semble intéressante au conseil. Elle va être étudiée et la décision sera prise au prochain conseil.

Suzanne Moreau a réuni la commission d'animation pour arrêter les dates des manifestations de l'année 2006. Le carnaval aura lieu le samedi 8 avril, la fête du sport le vendredi 9 juin et la fête de la musique le vendredi 23 juin. A noter sur vos agendas !

« **La Chapelle Heulin Info** » N° 116 (Janvier 2006)

Page 4, rubrique "Bâtiments communaux"

Le projet de construction de bâtiments pour abriter les activités associatives se précise. Le Conseil Général peut lui accorder des subventions s'élevant à environ 23 % du prix Hors Taxe. Pour cela le projet doit obéir à plusieurs obligations. Ce doit être une première construction en faveur des associations. La superficie susceptible d'être subventionnée est limitée à 280 M². Les salles doivent servir à plusieurs associations et ne pas être réservées à telle ou telle d'entre elles. Notre projet correspond parfaitement à ces critères, à l'exception de la salle de billard. Pour celle-ci, cette activité étant unique dans la CCV, un fonds de concours pourrait lui être accordé, comme pour le chauffage de la salle de gymnastique de Mouzillon.

Plusieurs associations s'inquiètent des salles et des créneaux qui leur seront attribués dans ces nouvelles salles. L'Amicale Laïque critique ce projet qu'elle juge peu ambitieux, le conseil municipal n'ayant pas mesuré l'ampleur de ses besoins. Une seconde salle lui semble nécessaire. Fortissimo intervient en fin de conseil pour se plaindre qu'il n'ait pas été accordé d'attention à ses plaintes du même ordre... La commission fait son travail. Elle se réunira en janvier et poursuivra les études. On en reparlera le mois prochain.

Jean-Claude Brevet intervient pour se féliciter que les élus et les représentants des associations se rencontrent. Le projet de bâtiment associatif est ce qu'il est, mais il tient compte des possibilités financières de la commune. Il demande donc à tous les conseillers de le défendre et d'expliquer qu'actuellement il n'est pas possible de faire davantage !